

Thématique 1



LE BIEN VIVRE À DOMICILE : QUELLES SOLUTIONS AUJOURD'HUI, QUELS ENJEUX DEMAIN ?

L'action des services à domicile

Quelques éléments de diagnostic et d'analyse

- Un **déficit de personnel** dans les services à domicile qui a des conséquences sur l'offre d'accompagnement :
 - o A l'échelle nationale, 64 % des structures déclaraient avoir des postes vacants
 - o A l'échelle nationale, 26% des structures ont été amenées à refuser des plans d'aide en raison d'un manque de personnel
 - o En avril 2022, l'ADMR du Maine-et-Loire déclarait rechercher 200 salariés – un constat partagé par d'autres structures
- Une **coordination** entre les services d'aide et les services de soins à renforcer :
 - o La réforme des services autonomie à domicile : vers une fusion des services d'accompagnement et d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile

La place des aidants non-professionnels

Quelques éléments de diagnostic et d'analyse

- Les **aidants non-professionnels**, une place importante dans la prise en charge et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et en situation de handicap :
 - o En Pays de la Loire en 2019, 38% des personnes de 75 ans et plus vivaient à domicile avec un proche aidant ;
 - o En Maine-et-Loire en 2019, 62% des adultes en situation de handicap bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap 1 (volet aide humaine) faisaient appel à un aidant familial
 - o En Maine-et-Loire en 2019, 95% des enfants en situation de handicap faisaient appel à un aidant familial
- Des **solutions de répit** variées... :
 - o L'hébergement temporaire en établissement
 - ✓ En résidence autonomie : 48 places
 - ✓ En établissement hébergement pour personnes âgées dépendantes : 234 places

- ✓ En foyer d'hébergement : 9 places
- ✓ En foyer de vie : 13 places
- ✓ En foyer d'accueil médicalisé : 10 places
- ✓ En maison d'accueil médicalisé : 27 places
- Les accueils de jour
 - ✓ En résidence autonomie : 2 places
 - ✓ En établissement hébergement pour personnes âgées dépendantes : 207 places
 - ✓ En foyer d'hébergement : 0 places
 - ✓ En foyer de vie : 144 places
 - ✓ En foyer d'accueil médicalisé : 6 places
 - ✓ En maison d'accueil médicalisé : 25 places
- Les haltes répit
- Les séjours répit
- ...Mais **une sollicitation freinée** par plusieurs facteurs :
 - La mobilité des aidants pour accéder à ces services
 - Les moyens financiers avec un reste à charge important selon le type de solutions de répit :
 - ✓ *un reste à charge compris entre 15% et 25% la première année, 30 % et 50% la deuxième année pour certains séjours répit*
 - ✓ *un reste à charge qui avoisine les 75 € pour 24 heures pour le relayage*
 - Une réticence de l'aidant et de l'aidé (freins psychologiques)

L'offre alternative de domicile

Quelques éléments de diagnostic et d'analyse

- **Les résidences autonomie**
 - Le département du Maine-et-Loire, un département très bien doté en places de résidence autonomie :
 - 49 résidences autonomie, dont 33 portées par un centre communal d'action sociale, 11 par une association et 5 par un centre intercommunal d'action sociale pour un total de 3 438 places.
 - 41 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus en Maine-et-Loire contre 21 places au niveau national
 - Une augmentation potentielle de la dépendance des résidents du fait de leur avancée en âge et une entrée de plus en plus tardive en résidence
 - Des résidences autonomie face à un enjeu de vieillissement du bâti
- **L'accueil familial social**

- L'accueil familial social, un manque d'attractivité du métier pour différentes raisons dont le manque de relais pour les personnes accueillies :
 - o 45 accueillants familiaux pour un total de 94 places, dont 2 accueillants proposant de l'hébergement temporaire
- **Les habitats intermédiaires**
- Les habitats intermédiaires une offre en pleine expansion :
 - o 8 habitats inclusifs en cours de conception
 - o 40 projets d'habitats partagés en cours de réflexion

Les actions de prévention de la perte d'autonomie

Quelques éléments de diagnostic et d'analyse

- La **conférence des financeurs** instituée en 2017, instance qui structure la prévention de la perte d'autonomie à l'échelle du département par des actions de plus en plus nombreuses et sur des thématiques diverses (numériques, activité physique adaptée, mémoire...) :
 - o 60 porteurs de projet en 2017 contre 98 porteurs de projet en 2021
 - o 105 projets soutenus en 2017 contre 328 projets soutenus en 2021